

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/35/747
10 décembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Points 80 et 91 de l'ordre du jour

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME : EGALITE, DEVELOPPEMENT
ET PAIX

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières du projet de résolution III
recommandé par la Troisième Commission dans son rapport
(A/35/639, par. 33)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Carl C. PEDERSEN (Canada)

1. A sa 52ème séance, le 10 décembre 1980, la Cinquième Commission a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/35/73 et Corr.1) sur les incidences administratives et financières du projet de résolution III recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 33 de son rapport (A/35/639). La Commission était également saisie des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/35/7/Add.24).

2. Les déclarations et observations faites durant le débat de la Commission sur cette question sont consignées dans le compte rendu analytique de cette séance (A/C.5/35/SR.52).

3. Le représentant de la Trinité-et-Tobago a proposé à la Cinquième Commission d'approuver à titre temporaire les ressources demandées aux chapitres 6 et 28 du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981 par le Secrétaire général dans son état (A/C.5/35/73 et Corr.1). La Commission a adopté cette proposition, à l'issue d'un vote enregistré, par 67 voix contre 24, avec 7 abstentions. Les résultats du vote ont été les suivants 1/ :

1/ Les représentants des Bahamas et du Qatar ont déclaré ultérieurement que s'ils avaient été présents lors du vote, ils auraient voté pour la proposition.

Ont voté pour : Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahreïn, Barbade, Bénin, Burundi, Chili, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Fidji, Finlande, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyane, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Madagascar, Mexique, Mozambique, Niger, Oman, Ouganda, Pakistan, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Suède, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.

Ont voté contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Ethiopie, Grèce, Malaisie, Nigéria, Norvège, Portugal et Singapour.

4. La Commission a entendu des explications de vote avant le vote des représentants des pays suivants : Pakistan, Canada, Tchad, Haute-Volta, Hongrie et Portugal.

5. Des explications de vote après le vote ont été données par les représentants des pays suivants : Indonésie, Pologne, Pérou, Sénégal, Rwanda, Turquie, République-Unie du Cameroun, Kenya et Inde.

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

6. La Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale qu'au cas où celle-ci adopterait le projet de résolution III recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 33 de son rapport (A/35/639), il faudrait ouvrir des crédits additionnels d'un montant total de 427 200 dollars, répartis comme suit :

	<u>Dollars</u> <u>des E.-U.</u>
Chapitre 6 (Département des affaires économiques et sociales internationales)	131 200
Chapitre 11 (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique)	27 300
Chapitre 12 (Commission économique pour l'Amérique latine)	32 800
Chapitre 13 (Commission économique pour l'Afrique)	29 100
Chapitre 14 (Commission économique pour l'Asie occidentale)	26 400
Chapitre 27 (Département de l'information)	147 500
Chapitre 28 (Administration, gestion et services généraux)	32 900 /...

Une ouverture de crédits additionnels serait également nécessaire au titre du chapitre 31 (Contributions du personnel), qui serait compensée par un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). Les postes à inscrire au chapitre 6 seraient autorisés à titre temporaire.
